

Une musulmane agressive profane une église : silence médiatique

J'ai reçu assez récemment un message d'une amie qui est aussi très grande contributrice sur ce site. Voici la teneur de son courrier:

Ne boudons pas les bonnes nouvelles, même si elles sont plus rares que les mauvaises :

<http://www.christianophobie.fr/breves/aude-musulmane-profanatrice-de-leglise-de-rennes-chateau-correctionnelle#.WRmAXYV0J8c>

«

Cet article est paru sur un site qui fait beaucoup moins d'audience que BFM/TV si redevable envers le nouveau locataire de l'Elysée qui le lendemain de son intronisation est venu prendre ses ordres à Berlin. Ce site, « Observatoire de l'islamisation », vaut le détour en tant que recueil de toutes les agressions contre les chrétiens et plus généralement contre les bases de notre civilisation/culture. C'est un site géré à la façon de « Français de Souche » mais spécialisé dans le domaine religieux sans tomber dans l'intégrisme, vous pourrez juger sur pièce.

Alors ! Que dit en substance cette information ? La musulmane qui avait commis des actes de vandalisme et de profanation – contre le bas-relief de Marie-Madeleine d'un autel – dans l'église *Sainte-Marie-Madeleine* de Rennes-le-Château le 23 avril dernier n'a pas été jugée irresponsable par les psychiatres qui l'ont examinée. Elle se retrouvera donc au tribunal correctionnel le 8 septembre prochain...



Photographie de qualité médiocre, il n'en existe pas d'autre. Pour la presse c'est un fait insignifiant

Voici le détail rapporté par Midi Libre : Après avoir été examinée par un médecin, la jeune femme est admise à l'hôpital psychiatrique de Limoux (Aude). Elle y a reçu des soins jusqu'en fin de semaine dernière. « Elle a ensuite été placée en garde à vue, puis déférée au parquet, précise le procureur de la République de Carcassonne, Vincent Auger. Il n'y a pas d'abolition de son discernement. Elle sera jugée le 8 septembre prochain pour dégradation d'un effectif [sic pour édifice] affecté au culte. » En attendant, elle a été placée sous contrôle judiciaire, avec interdiction de se rendre sur les lieux où a été commis son forfait.

Certes c'est une bonne nouvelle mais encore une fois je trouve que la société – et en particulier la justice – est trop laxiste.

1 – Elle a été prise sur le fait donc le procès doit être rapide et facile, il n'est pas utile d'attendre des lustres qui permettraient à la délinquante de traverser les frontières perméables de l'espace Schengen pour trouver refuge dans un des 57 pays de l'OCI.

2 – Elle a sciemment cassé, elle doit réparer. La logique, la morale et la Justice doivent lui envoyer le devis par huissier et aux frais de la demoiselle. Alexandre Painco, maire de Rennes le Château, nous assure que tout sera remis en état avant la saison touristique. J'imagine que le contribuable y sera de sa poche.

3 – Elle a nécessité une semaine de soins suite à un acte malfaisant, elle doit intégralement rembourser ces frais là, car ce n'est pas à moi via mes impôts à financer la guerre que mènent les musulmans pour détruire nos valeurs. A l'heure où nous avons tous rempli notre feuille d'impôt c'est un sujet de réflexion.

Cas particulier : Si cette musulmane a la double nationalité qu'on lui retire la française car elle n'en est pas digne... avec expulsion du territoire à ses frais, ce qui est la conséquence logique et la moindre des choses.

Autre cas particulier mais plus que très probable : Il faut lui supprimer toute aide sociale. J'insiste : Tout, y compris les frais de scolarité si c'est sa troisième ou quatrième première année de premier cycle universitaire bénéficiant d'une chambre du Crous à zéro euro par mois tel qu'il en existe à foison obligeant ainsi les Français de souche à payer plein pot un logement forcément éloigné et impliquant des frais de transport. Mais là est un autre sujet que je vais traiter dans un autre billet..

Enfin, et ce jour là la justice deviendra Justice, il faut lui infliger une peine exemplaire assez significative pour que d'autres ne suivent pas le même chemin. Passons outre les

éternels pleurnichards qui inévitablement invoqueront la sévérité, les droits de l'homme ou Allah. Faut-il rappeler que les châtiments de la charia sont infiniment plus cruels, que la lapidation a encore cours comme la main tranchée pour un voleur.

Maintenant il est clair qu'avec la « nouvelle » équipe qui s'installe dans les ministères dorés, nous allons vers une justice de type charia contre les patriotes et du style touche pas à mon pote pour les envahisseurs. Ainsi en auront décidé les moutons prêts à se faire égorger façon halal par les bouchers musulmans qu'ils élèvent et nourrissent.

Philippe Legrand